084-218400299-20180322-2018-DELIB-014-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 26/03/2018

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2018

L'An deux mille dix-huit, le vingt-deux mars à dix-neuf,

le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de *Philippe de BEAUREGARD*, *Maire*.

Etaient présents: Elvire TEOCCHI, Hervé AURIACH, Lionel MURET, Annick GUERRERO, Michel LAGARDE, Sylvette GILL, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Jean-Luc DA COSTA, Patricia ROCHE, Fanny CUER, Marlène THIBAUD, Jean-François MENGUY, Renée SOVERA, Jean-Paul MONTAGNIER, Michel PAÏALUNGA, Georges POINT, Pascal GILL, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés: Christine WINKELMANN donnant procuration à Sylvette GILL, Jean-François LEROY donnant procuration à Philippe de BEAUREGARD, Laurent ARCUSET donnant procuration à Marlène THIBAUD, Martine CELAIRE donnant procuration à Jean-François MENGUY, Jean-Michel MARLOT, Antonio MUGA, Emilie LAGIER et Stessy DEROSIER, excusés.

Considérant la désignation de Monsieur Jean-François MENGUY, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Conformément à l'article L 2312-1, L 3312-1 et L 4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que l'article 107 de la loi NOTRe, l'adjointe déléguée aux finances a présenté un rapport sur les orientations budgétaires proposées pour l'année 2018, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin en financement, après avoir procédé à une analyse financière rétrospective.

Une discussion entre élus a suivi la présentation de ces orientations.

Département de VAUCLUSE

Arrondissement de CARPENTRAS

Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 23

N°2018/DELIB/012

Objet:

Débat d'Orientations Budgétaires

> Rapporteur : Sylvette GILL

DECIDE à l'unanimité :

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,
- De prendre acte du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,

Maire

Acte certifié exécutoire Dès sa réception en Préfecture le : 2 6 MARS 2018 Et sa publication le : 2 7 MARS 2018